



VILLE DE MELUN

AUTORISATION DE PROJECTION D'ŒUVRES VISUELLES POUR LA VILLE DE MELUN

Conclue entre :

La Ville de MELUN
16 Rue Paul Doumer
77011 MELUN CEDEX

Représentée par son Maire, Monsieur Kadir Mebarek,

Et,

NOM Prénom: _____ Auteur (pseudonyme) : _____

Adresse: _____

E-mail : _____

Nom du collectif ou de l'association (facultatif) : _____

Il a été convenu ce qui suit :

L'auteur autorise à titre gratuit pour une durée de deux ans, l'utilisation par la Ville de Melun, en vue d'une projection publique sur des bâtiments situés sur le territoire communal, des œuvres visuelles suivantes :

PHOTOGRAPHIES PEINTURES SCULPTURES AUTRES

1. _____ Année : _____

2. _____ Année : _____

3. _____ Année : _____

L'auteur autorise également la Ville de Melun, à titre gratuit et pour une durée de deux ans, la reproduction des œuvres précitées pour le matériel de communication (dossier de presse, flyers, réseaux sociaux) de LUMEN.

Ces projections publiques ont pour but de valoriser les œuvres réalisées par les artistes locaux et nationaux. Une présentation de chaque artiste sera effectuée par la Ville de Melun sur son site internet et ses réseaux sociaux en parallèle de la projection de son œuvre.

Fait à _____ le, _____

Signature de l'auteur